

# L'ABEILLE DES HAUTES VOSGES

SYNDICAT D'APICULTURE - Saint-Dié des Vosges

✉ 218, route de Bertrimoutier – 88100 Neuvillers sur Fave ☎ 03 29 57 73 47 – www.labeilledeshautesvosges.fr



<b>ASSEMBLEE GENERALE 2019</b>	❖ Circulaire décembre 2019 ❖
<i>La date vous sera communiquée dans la circulaire de février</i>	<p style="text-align: center;">Madame, Monsieur, cher adhérent,</p> <p>Pire que 2019 ?!.....</p> <p>Les saisons en désordre, les colonies ont démarré sur les chapeaux de roues pour mourir de faim en juin .</p> <p>Des gelées tardives, du soleil, pas de pluie, le beau temps est celui qui ne dure pas.</p> <p>La canicule s'est installée avec des conséquences fâcheuses, prairies grillées, forêts dévastées par les parasites et manque d'eau.</p> <p>Des scientifiques prédisent que le phénomène va s'amplifier.</p> <p>Et nos abeilles dans tout cela ?</p> <p>Elles ont besoin de nous, pour preuve la mortalité de juin.</p> <p>C'est certain, ce n'est pas général, il y a quelque récoltes ici ou là au bénéfice d'un orage ou de quelques contrées humides.</p> <p>Néanmoins le concours a eu lieu car les apiculteurs sont fiers de produire de la qualité.</p> <p>Suite à l'accident dramatique du Puy en Velay, nous devons redoubler d'attention pour les emplacements et dans nos méthodes de travail afin d'éviter toute prise de risque pour le voisinage.</p> <p>Seulement une vingtaine de personnes a assisté à la conférence du Dr Becker, c'est navrant de constater cette faible participation.</p> <p>Restons optimistes et bonnes fêtes à tous.</p> <p style="text-align: center;">Les Présidents : Mr Morel Mr Claude Mr Lenoble</p>
<b>15 janvier 2020</b>	
<i>Date limite pour régler votre cotisation et renvoyer votre bon de commande au groupement d'achats.</i>	
<b>Dans cette circulaire :</b>	<b>TARIFS DES COTISATIONS 2020</b>
<b>Page 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Editorial</li><li>- Tarifs des cotisations et assurances.</li></ul> <b>Page 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Editorial</li><li>- Rucher école</li><li>- Prêt de matériel</li><li>- Assurances multirisques</li></ul> <b>Page 3 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Concours des miels</li></ul> <b>Page 4 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Groupement d'achats</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>DROIT D'ENTREE POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS :</b> <b>gratuit la 1<sup>ère</sup> année</b></p> <p>↳ <b>COTISATION (*)</b> Cotisation 24 € + 0,15 € × .....ruches .</p> <p>La revue Française d'apiculture (Abeilles et Fleurs de l'UNAF) : 27 €</p> <p style="text-align: center;">(*) <i>Le tarif des cotisations (qu'elles soient avec ou sans revue) comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>L'assurance Responsabilité civile et recours juridique pour le nombre de ruches indiqué</i></li><li>- <i>La cotisation à Apivosges et au G.D.S.A. (lanières à prix réduit)</i></li><li>- <i>L'accès gratuit aux activités syndicales : groupement d'achats, rucher école, prêt de matériel...</i></li><li>- <i>L'adhésion à Eco-Emballages</i></li></ul> <p>↳ <b>ABONNEMENT COMPLEMENTAIRE :</b> La Santé de l'Abeille- <i>bimestriel</i> 19 €</p> <p><b>Etablir votre chèque à « L'Abeille des Hautes Vosges » et le retourner avant le 15 janvier 2020 à Mme Annette VICHARD avec le bulletin d'adhésion 20120ci-joint rempli et signé.</b></p>
<b>ADRESSES UTILES :</b> ✉ <b>Mr Michel CLAUDE</b> : 218, Route de Bertrimoutier-88100 NEUVILLERS SUR FAVE-Tél. 03 29 57 73 47 ✉ <b>Mr Hubert AUBRY</b> : 120 Allée des chênes-88490 LESSEUX-Tél. 03 29 51 22 68 ✉ <b>Mr Jean Christophe AUBRY</b> : 290 Rue de la liberté-88490 LESSEUX -Tél. 03 29 51 20 45 ✉ <b>Mmes Agnès PIERRON et Annette Vichard</b> <i>secrétariat</i> ✉ <b>Mr Bertrand GAEL</b> : 19, Chemin du haut Moncey 88100 Saint Die des VOSGES- Tél. 06 83 19 55 40 ( <i>groupement d'achats</i> ) ✉ <b>Mme Yvette RICHARD</b> :10, Anozel-88580 SAULCY SUR MEURTHE-Tél. 03 29 50 04 49 ( <i>défigeurs,chaudière à cire</i> )	

## PETITES ANNONCES

- Vends : 13 ruches Dadant 12 cadres simple et double parois.  
Extracteur Thomas 12 cadres tangentiel réversible  
Contact : ☎ : 03 29 56 52 52 ou 06 56 85 25 92

*Prochaines annonces avant le 15 mai à adresser à votre Président*

## RUCHER ECOLE

*Les cours reprendront comme d'habitude au printemps*

Les dates horaires et programmes seront communiqués dans la circulaire de convocation à l'Assemblée Générale et pourront être consulté sur le site : [www.labeilledeshautesvosges.fr](http://www.labeilledeshautesvosges.fr)

Si vous voulez participer aux travaux du rucher école, consultez régulièrement le site, page d'accueil.

## PRET DE MATERIEL

*Le syndicat tient gratuitement à la disposition de ses adhérents du matériel d'exploitation :*

Extracteurs et défigeurs, chaudière à cire, marque à feu, finomel (pour la réalisation du miel crémeux), réfractomètre, bibliothèque. ( Voir la répartition sur le site : [www.labeilledeshautesvosges.fr/](http://www.labeilledeshautesvosges.fr/)

***Prière de téléphoner aux responsables pour réserver l'appareil dont vous avez besoin.***

Si vous pensez qu'un appareil serait utile à la collectivité, merci d'en faire la proposition aux responsables : le conseil d'administration examinera votre proposition.

## ASSURANCES MULTIRISQUES

Nous vous proposons **trois options**, à votre choix.

→ **Assurance Responsabilité Civile** : *comprise dans le montant de la cotisation, quelque soit la formule.*

→ **Option n°3 : 0,80 €** à ajouter à la cotisation = *R.C. + incendie + tempête + vol + recours juridique.*

→ **Option n°4 : 1,94 €** à ajouter à la cotisation = *comme l'option 3 + mortalité par empoisonnement.*

*Ces deux dernières options sont facultatives. En cas de sinistre : **application d'une franchise de 76,22 €** qui correspond au montant du remboursement d'une ruche avec essaim. (Ruche et miel : 38€ ; colonie : 38€)*

**Toutes les ruches doivent être assurées selon la même option.** Déclarez le nombre exact de vos ruches, **le syndicat n'est pas responsable des déclarations erronées...**

**L'assurance responsabilité civile couvre également** les adhérents du syndicat en cas de dommages corporels, matériels consécutifs à un accident causé à autrui y compris aux clients et résultant de tout matériel automoteur destiné à l'activité apicole, notamment l'étal nécessaire au bon déroulement de la vente sur les marchés.

Bien lire la première page.

## PALMARES DU 28<sup>ème</sup> CONCOURS DES MIELS DE LORRAINE

### **MIEL de Sapin :**

- ◆ **Médaille d'or :** PETITNICOLAS Jean Marc de Saint Dié
- ◆ **Médaille d'argent :** GENET Jean Marc de Bruyères, PRODINGER Stéphane de Neuvillers sur Fave, VIRY Julien d'aydoilles et WALSTER Ludovic de Biffontaine

### **MIEL Forêt :**

- ◆ **Médaille d'argent :** BLAISE Régis de La Chapelle aux bois, FORTERRE Michèle de Remiremont et ULRICH Eliane de Menil sur Belvitte
- ◆ **Médaille de bronze :** SAULNIER Valentin de Saint Dié

### **MIEL de Montagne clair :**

- ◆ **Médaille d'or :** BELLITO Gilbert de Saint Maurice sur Moselle
- ◆ **Médaille d'argent :** CALBRIX Sylvain de Corcieux
- ◆ **Médaille de bronze :** CLAUDEL Michel de la Bresse et PETITDIDIER Pierre de Taintrux

### **MIEL de Montagne Foncé :**

- ◆ **Médaille d'or :** LAHEURTE Frédéric de Cleurie
- ◆ **Médaille d'argent :** GERARD Eric de Saint Dié
- ◆ **Médaille de bronze :** PETITDIDIER Pierre de Taintrux

### **MIEL de Fleurs :**

- ◆ **Médaille de bronze :** ANTONOT Stéphane de Valfroicourt (88), BAILLY Claude Vomécourt et PINOT Florent de Rupt sur Moselle

## ANNONCES

Pour l'année 2020, le GDS prévoit de demander 1€ pour les commandes avant le 15 juin et 10€ pour les commandes après cette date (trop de retardataires pour des commandes).

Faites votre commande dès que vous aurez la convocation à l'AG (si vous avez réglé votre cotisation).

## GROUPEMENT D'ACHATS

### ✓ **IMPORTANT :**

↪ **Le bon de commande ci-joint est à renvoyer aux adresses suivantes** (voir date limite d'envoi sur le bon de commande) :

- **Syndicat d'Epinal :** *Plus de groupement d'achat.*
- **Syndicat de Mirecourt :** *Mr FUCHS Michel – 36, Rue de Cendrillon Le Saut le Cerf - 88000 EPINAL*
- **Syndicat de Saint-Dié :** *Mr GAEL Bertrand – 19, Chemin du Haut Moncey 88100 SAINT DIE des VOSGES*

↪ **Le principe de fonctionnement du groupement d'achat est le suivant :**

- commande préalable de l'apiculteur au moyen du bon de commande et dans les délais fixés.
- versement d'un acompte à la commande de 50% du montant.
- pas de stock.
- les prix indiqués le sont à titre indicatif : nous ne pouvons les préciser que lorsque nous connaissons les quantités exactes à commander.
- Pas de bénéfice : seuls 3% de frais de gestion sont facturés à l'apiculteur.
- Si vous ne pouvez pas venir, pensez à envoyer quelqu'un à votre place, merci pour les bénévoles.
- **le travail est bénévole.**

## DECLARATION de RUCHER 2020

Elle est **obligatoire** et à faire entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2019

Procédure :

- Démarche en ligne, en renseignant le formulaire électronique de détention et d'emplacement de ruches . **Cerfa 13995\*04**. Un récépissé de la démarche envoyé à l'adresse mail fournie sera le justificatif de déclaration.
- Démarche par voie postale, se procurer le Cerfa 13995\*04, **sur internet ou dans votre mairie**, le renseigner, le dater, le signer et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée sur le document.
- En cas de variation du nombre de ruches, rectifier votre déclaration

NB : N'oublier pas de mettre votre NAPI (numéro d'apiculteur) sinon un nouveau numéro sera attribué automatiquement.

## GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **HYDROMEL** : Contacter Michel Fuchs tél : 06 12 29 25 42

✓ **HYDROMEL** : Pétillant ( Perlé de Miel) : par vous- même à Clair de Lorraine 55190 Void Vacon 03 29 89 29 56

✓ **CIRE pour EPINAL et MIRECOURT** : Le cirier sera présent à l'Assemblée Générale (Mr Bertschy)

Possibilité d'acheter du matériel (Tél pour commander le gros Matériel à Mr Bertschy (06.72.81.20.23)

✓ **CIRIERS rappel** :

⇒ BERTSCHY Mathieu Route de Mittersheim 57930 Fenetrange 03 87 07 53 94

⇒ PETITNICOLAS Jean Marc 68 bis route des 2 Hameaux le Villé 88100 Saint Dié 03 29 52 36 75  
(Épuration, moulage, achat de cire, gaufrage de votre cire à partir de 5 kg.

## DOUBLE DE VOTRE BON DE COMMANDE 2020 (date distribution sur la convocation à l'AG)

*Inscrivez le double de votre bon de commande sur les lignes ci-dessous, prévue à cet effet : cela vous permettra de ne pas oublier le détail de votre commande dans le courant de l'année.*

Lorsque le matériel commandé par l'apiculteur est livré en plusieurs fois, l'acompte versé au moment de la commande est réparti sur l'ensemble des factures faites à l'apiculteur et non pas en une seule fois sur la 1<sup>ère</sup> facture.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Bon de commande envoyé le : ..... à Mr GAEL Bertrand : .....

TOTAL de la commande : ..... ACOMPTE VERSE : .....